

COMPTE RENDU DETAILLE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2014

Le Député-Maire ouvre la séance à 18 H 25.

Mmes et MM. LARFOUILLOUX, FLAGEL, BOLZE, CAILLAUD, BECQUET, RAKIC, ANDRE, JACQUET, CHATEAU, Adjointes.

Mmes et MM. HENNEQUIN, HERVET, DIEZ, MONGET, FALCE, COSTE, TERRAND, CHAMPION, ROUX, PELLETIER, BIANCHI, BRAGARD, VUITTENEZ, MONNOT, JONDOT-PAYMAL, MARTIN, LELONG, FIRLEY Conseillers Municipaux.

Secrétaire : M. MICHELLON.

Ont donné pouvoir : Mme LEPAROUX à Mme FLAGEL, Mme BOUTEILLER-DESCHAMPS à M. VUITTENEZ, Mme DIERICKX à Mme CAILLAUD, M. CANCEL à M. ROUX, M. FEVRE à Mme MONGET.

Absente : Mme GRENIER.

Le Député-Maire ouvre la séance avec une certaine émotion car il s'agit du dernier conseil de la mandature.

L'occasion aussi pour lui de remercier l'ensemble des élus pour leur engagement et les services municipaux pour leur collaboration.

Une dernière séance qui sera ponctuée par de beaux dossiers :

- En matière de développement notamment, 5 nouveaux dossiers de cessions de terrains viennent confirmer ce qu'il est convenu d'appeler désormais « le miracle économique beaunois. »

- En matière Associative, « nous sommes heureux de nous réunir pour la traditionnelle séance d'attribution des subventions, qui est un moment fort de témoignage de notre soutien à la vie associative beaunoise », précise le Député-Maire.

Il souligne par ailleurs qu'il s'agit là d'une séance dont la date est imposée par la réglementation en vigueur pour la clôture des comptes qui doit intervenir avant le 21 janvier.

A cet égard, le Député-Maire poursuit avec une bonne nouvelle, en faisant savoir que la Ville enregistre un excédent net de plus de 3 millions d'euros, sans recours à l'emprunt. Il en sera largement question lors du débat sur le compte administratif 2013 lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Le Député-Maire demande si le compte rendu détaillé de la séance précédente appelle des remarques de la part des membres du Conseil Municipal.

Mme MARTIN dit « avoir eu un peu de mal à retrouver ses petits dans l'esquisse budgétaire » et demande que soient rajoutés les termes suivants en page 11-rapport 23 esquisse du budget primitif 2014 :

- ° 4^{ème} § - Mme MARTIN parle d'un budget mort-né et de déperdition des investissements et "des projets" (le reste sans changement).

° Concernant l'interrogation du Député-Maire sur ses projets (§ 9), elle souhaite rajouter « *J'ai déjà fait part des projets de mon Groupe au cours des précédentes présentations budgétaires du mandat. Je m'en remets aux équipes municipales à venir.* »

Ces observations étant prises en compte, le compte rendu détaillé est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

RAPPORT 1 – DELEGATION AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne acte au Député-Maire de sa communication relative aux décisions prises en vertu de cette disposition.

RAPPORT 2 – ORGANISATION DES SERVICES

(rapporteur : M. SUGUENOT)

S'agissant du logement de fonction du Parc de la Bouzaize, Mme MARTIN s'interroge sur le fait qu'il n'y ait plus personne pour surveiller le parc.

M. COSTE fait savoir que l'ouverture et la fermeture des lieux sont désormais assurées par un prestataire extérieur.

Le Député-Maire souligne pour sa part que dans le cas présent le logement de fonction ne se justifie pas, car il n'y a pas de nécessité absolue de service.

Mme JONDOT-PAYMAL s'interroge quant à elle sur le devenir du moulin.

Le Député-Maire fait savoir qu'il existe plusieurs projets.

Le Conseil Municipal, par 30 voix pour et 4 abstentions,

α donne acte au Député-Maire de la communication :

- du tableau des effectifs des agents municipaux par filière et par grade arrêté au 31 décembre 2013,
- de l'état des effectifs par filière et par grade au 1^{er} janvier 2014,
- de la liste des logements occupés par nécessité absolue de service,
- de la liste des logements de fonction désaffectés,

α autorise le Député-Maire à signer la convention d'occupation à titre précaire et révocable du logement de fonction situé à l'entrée principale du Parc de la Bouzaize.

RAPPORT 3 - GESTION DE LA VIE ASSOCIATIVE

Après avoir salué le travail des associations, non sans s'inquiéter de la difficulté à trouver des bénévoles pour assurer la relève, le Député-Maire rappelle que le Conseil a voté en décembre dernier une enveloppe de près de 710 000 €. Malgré les difficultés actuelles, il confirme que le montant de l'enveloppe globale a été maintenu.

Le Député-Maire se félicite par ailleurs de l'implication des élus qui participent aux assemblées générales et plus généralement aux manifestations. L'équipe met un point d'honneur à être présente aux assemblées générales de toutes les associations et lors de leurs évènements qui sont des moments privilégiés d'échange et d'écoute.

M. HENNEQUIN souligne pour sa part que le service de la vie associative est là pour aider les associations.

Mme CAILLAUD poursuit en se félicitant que la culture ait, malgré la période contrainte, vu son enveloppe globale maintenue.

Elle entend par ailleurs donner un coup de chapeau à deux associations : Ciné Clap et le Club Beaunois de l'Image qui, estimant avoir une trésorerie suffisante, n'ont pas demandé de subvention.

Elle se félicite également d'enregistrer la naissance d'une nouvelle association, L'ivresse des beaux vers, dont la vocation est de faire connaître la poésie.

Mme LELONG intervient pour demander un soutien plus appuyé à la Jazzerie qui propose désormais des soirées trimestrielles.

Mme CAILLAUD confirme que la municipalité est à ses côtés et l'accompagne au mieux. Cependant elle lui conseille aussi de bien se structurer, car le nombre de bénévoles pour ce genre d'évènements est considérable.

Anne CAILLAUD répondant également à Mme LELONG fait savoir qu'elle est très attentive au projet de la Comédie des Remparts sur Marie FAVART. C'est en effet une association qui vit un tournant. Son principal problème est avant tout logistique. Elle commence en effet à prendre une belle ampleur et porte de réelles ambitions. La Ville de BEAUNE à ce titre lui apporte tout son attention.

A Mme JONDOT-PAYMAL qui s'interroge sur l'association des Nounous saltimbanques, il lui est répondu qu'elle relève de la Communauté d'Agglomération.

M. ROUX prend la parole pour les associations patriotiques. Il explique que cette année ce secteur bénéficie d'une augmentation de sa dotation afin de permettre aux associations de participer au centenaire de la Grande Guerre et au 70^e anniversaire du Débarquement.

Concernant le secteur de l'enseignement, Mme FLAGEL fait savoir que la moitié des écoles ne font pas parvenir de demande, le calcul de la subvention se faisant en fonction des effectifs, sur la base de 6,25 €/enfant.

Pour répondre à une intervention de Mme JONDOT-PAYMAL, Mme RAKIC rappelle le "mode d'emploi" dans le domaine, en soulignant notamment que les écoles ont des budgets spécifiques.

Le Député-Maire rappelle que les subventions ne sont pas faites pour thésauriser l'argent public.

M. BOLZE poursuit pour le secteur social. Il tient à souligner que la Ville est en permanence aux côtés des associations dont il tient à féliciter tout spécialement l'engagement. Il pense notamment aux associations Potes en ciel et Tangage qui vont bénéficier d'un soutien spécifique cette année. Des efforts tout particuliers sont également réalisés en direction de Jalmav et de la protection civile. Il rappelle ensuite que le CCAS bénéficie pour sa part d'une enveloppe substantielle qui n'apparaît pas dans les tableaux.

M. VUITTENEZ prend la parole pour le secteur sportif en précisant que les associations subventionnées par la Ville comptent plus de 5 500 adhérents dont 2 600 ont moins de 15 ans, soit une augmentation de 20% par rapport à 2009. Il se réjouit du dynamisme de BEAUNE en la matière et profite de cette séance pour saluer l'engagement bénévole des membres de ces différents clubs.

Il exprime une satisfaction toute spéciale à l'égard du Vélo Club Beaunois qui est très présent lorsque la municipalité lui demande de l'aide, notamment dans le cadre des 24 heures. Il poursuit en expliquant que la Beaunoise va également être soutenue par la Ville et la Communauté d'Agglomération pour ses investissements qui servent aussi aux scolaires. Enfin, il mentionne le triathlon pour son engagement en faveur des enfants.

Le vent ayant eu une nouvelle fois raison de la bulle du terrain de tennis de Vignoles, Mme LELONG se fait le relais des inquiétudes du tennis-club.

Le Député-Maire se veut rassurant en faisant état d'un projet et profite de cette intervention pour faire savoir qu'en cas de grand vent il faut également alerter les associations sportives et interdire l'accès aux installations.

Mme MARTIN entend, comme chaque année, souligner la richesse du tissu associatif et lui rendre hommage.

S'agissant des demandes de subventions, elle insiste sur la nécessité, tant pour la Ville que pour les associations, de faire correctement les choses, il en va de l'intérêt de chacun. Elle note par ailleurs avec intérêt les démarches de partenariats.

A ce sujet le Député-Maire souligne le travail des services, et des élus en mettant en avant la dimension de la Ville qui permet à chacun de se connaître. Il se félicite de constater que le dynamisme des différents acteurs du monde associatif beaunois demeure une réalité à BEAUNE.

⇒ **3.1 - ORGANISATION PAR DES ASSOCIATIONS DE MANIFESTATIONS LUCRATIVES DANS DES LOCAUX OU DANS DES ESPACES MUNICIPAUX**

(rapporteur : M. HENNEQUIN)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne acte au Député-Maire de la communication du bilan présenté.

⇒ **3.2 - RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE LA VILLE ET LES ASSOCIATIONS OU ORGANISMES PUBLICS**

(rapporteur : M. HENNEQUIN)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

α décide le renouvellement des conventions avec les associations et organismes publics suivants :

- l'Office du Sport pour l'organisation des 24 Heures de BEAUNE prévues les 23 et 24 mai prochains,
- l'Association Guillaume DUFAY, pour le Festival International d'Opéra Baroque qui aura lieu du 4 au 27 juillet 2014,
- l'Association BEAUNE Aventure, pour l'organisation d'activités de randonnée,
- la Croix Rouge, le CCAS et la Banque Alimentaire, pour l'organisation de l'aide alimentaire sur le territoire communal,

α autorise le Député-Maire à signer les conventions à intervenir.

⇒ 3.3 - Soutien à la vie associative – Répartition des subventions

(rapporteurs : Mmes CHATEAU, FLAGEL, MM. BOLZE, HENNEQUIN, ROUX, VUITTENEZ)

Le Conseil Municipal, par 30 voix pour et 4 abstentions,

α décide la répartition suivante des subventions entre les différents secteurs :

■ Culture	187 350 €
■ Culture (UNESCO).....	30 000 €
■ Jumelage.....	300 €
■ Loisirs.....	36 700 €
■ Patriotique.....	6 660 €
■ Enseignement	10 405 €
■ Social.....	50 100 €
■ Socio Professionnel	2 000 €
■ Sport.....	380 020 €

Le détail des répartitions par secteurs figure en annexe à la délibération.

α autorise le Député-Maire à signer les documents contractuels à intervenir avec les Présidents des Associations concernées.

RAPPORT 4 – GESTION DES AFFAIRES CULTURELLES

(rapporteur : Mme CAILLAUD)

⇒ 4.1 - RELATIONS CONTRACTUELLES AVEC LE LYCEE MAREY - PARTENARIAT POUR LA CREATION D'UN LIVRET GUIDE DES COLLECTIONS DU MUSEE DES BEAUX ARTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

α approuve le partenariat avec le BTS Industries graphiques du Lycée MAREY, pour la réalisation d'un livret-guide des collections du Musée des Beaux-Arts,

α décide de mettre en vente ce livret au Musée des Beaux-Arts au prix de 7€,

α autorise le Député-Maire à signer la convention fixant les modalités de ce partenariat.

⇒ 4.2 - RELATIONS CONTRACTUELLES AVEC LA PAROISSE NOTRE-DAME - PRESENTATION DES TAPISSERIES DE LA VIE DE LA VIERGE A LA COLLEGIALE NOTRE-DAME

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

α approuve les termes de la nouvelle convention à intervenir entre la Ville et le Curé affectataire de la Collégiale Notre-Dame, fixant les modalités de présentation des Tapisseries de la Vie de la Vierge au public,

α autorise le Député-Maire à signer la convention.

⇒ 4.3 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE LYCEE CLOS-MAIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

α approuve la mise en place d'une convention de partenariat ayant pour objet de fixer un cadre relatif à la participation des étudiants du Lycée du Clos-Maire à l'organisation de grands événements de la Ville de BEAUNE, en particulier pour 2014 au :

- City Raid, le 10 avril 2014,

- Festival International du Film Policier du 2 au 6 avril 2014 pour le compte de la SPL BEAUNE Congrès et en partenariat avec la Ville,

☞ autorise le Député- Maire à signer la convention à intervenir et tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce partenariat.

☞ **4.4 - DEMANDE DE SUBVENTION - ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES ATELIERS DU CINEMA**

(rapporteur : M. ANDRE)

Mme MARTIN s'inquiète du coût, parlant de 2,6 M d'€ aujourd'hui, contre 1,2 à l'origine.

M. ANDRE annonce que les travaux ont démarré le 9 janvier et se félicite que deux réunions de chantier ont déjà eu lieu. Il relève qu'au-delà du projet, qui permet à Beaune, souvent cataloguée vin, de développer une autre image. Il ajoute que cet investissement dans l'immobilier, va permettre également d'offrir un lieu pour les collections d'EJ MAREY. Il détaille l'agenda du chantier avec une ouverture programmée de l'école à l'automne 2014, très probablement pour la Vente des Vins.

Le Député-Maire souligne que l'ensemble de ce projet, qui est tout autant touristique qu'économique, va s'autofinancer car ce sera à la fois une école et une société de production auxquelles sera lié un musée.

Le Conseil Municipal, par 30 voix pour et 4 abstentions,

☞ approuve la mise à jour du plan de financement des investissements à réaliser par la ville sur la base des marchés attribués,

☞ autorise le Député-Maire à signer tout document destiné à constituer un dossier de subvention auprès des différents partenaires de la Ville.

RAPPORT 5 – VENTE DE JEUX OBSOLETES APPARTENANT A LA LUDOTHEQUE SAINT-JACQUES

(rapporteur : Mme RAKIC)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

☞ approuve la vente de jeux obsolètes de la Ludothèque Saint-Jacques,

☞ autorise la Ludothèque Saint-Jacques à sortir ces jeux de l'inventaire,

☞ décide la mise en vente au prix unitaire de 1 €, 3 € ou 5 € de ces jeux lors d'opérations ponctuelles de vente au public.

RAPPORT 6 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE -FIPD

(rapporteur : M. BOLZE)

Reliant ce rapport au suivant, M. BOLZE évoque deux beaux dossiers qui permettent un focus sur la politique de médiation et de sécurité menée par la Ville, laquelle politique offre un maillage efficace.

M. BOLZE met également en avant l'importance du taux d'élucidation de délits grâce à la vidéo-protection.

Il s'inquiète cependant de la baisse des financements d'Etat dans le cadre du FIPD.

Tout en reconnaissant l'utilité de la vidéo-surveillance, Mme MARTIN préfère que l'on mette d'avantage l'accent sur la prévention.

Le Député-Maire relève dès lors son syllogisme dogmatique, alors que M. BOLZE explique que les actions de préventions sont peu éligibles aux subventions du FIPD.

Le Conseil Municipal, par 30 voix pour et 4 abstentions,

α autorise le Député-Maire à solliciter auprès de M. le Préfet de Côte-d'Or, les subventions au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour la mise en place d'un dispositif d'actions en faveur des jeunes,

α autorise le Député-Maire à signer tous documents contractuels relatifs à ce projet.

RAPPORT 7 – POSTE DE MEDIATEUR-COORDONNATEUR DE QUARTIER – CONVENTION DE FINANCEMENT VILLE/BAILLEURS SOCIAUX – RECONDUCTION DU DISPOSITIF

(rapporteur : M. BOLZE)

M. BOLZE, tout comme le Député-Maire qui évoque par ailleurs la possibilité d'une nouvelle recrue, se félicite de l'excellent travail réalisé par le médiateur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

α décide de reconduire pour 6 mois le dispositif de la convention de cofinancement du poste de médiateur-coordonnateur, tel que présenté et dans l'attente de la conclusion d'une nouvelle convention-cadre avec les bailleurs sociaux,

α autorise le Député-Maire à signer la convention.

RAPPORT 8 – DENOMINATION DE VOIE

(rapporteur : Mme CHATEAU)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de dénommer « Rue du Lieutenant BARRAL », la voie située en bordure de l'allée des Peupliers et desservant le lotissement « Le Petit Cluny » et de procéder à la numérotation des immeubles qu'elle dessert.

Rapport 9 – Gestion des affaires foncières

(rapporteur : M. BECQUET)

⇒ 9.1 – CESSION EXAPAQ – SUBSTITUTION DE SOCIETE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier sa décision du 20 septembre 2012 et de céder le tènement communal au profit de la société EXA IMMO ou de toute société qui s'y substituerait en lieu et place de la société EXAPAQ.

⇒ 9.2 – ACQUISITION CROISSANT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

α décide l'acquisition, au prix de 4 € le m², des parcelles proposées à la vente par les Consorts CROISSANT suivantes :

AW n° 879 de 427 m²

AW n° 880 de 533 m²

AW n° 883 de 524 m²

AW n° 884 de 857 m²

α décide que tous les frais inhérents à cette procédure seront à la charge de la Ville,

α autorise le Député-Maire à signer tout document à intervenir.

RAPPORT 10 – MODIFICATION N° 4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME -PLU- DE LA VILLE DE BEAUNE

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

α approuve le principe d'une modification n° 4 du PLU de la Ville telle que présentée,

α donne mandat au Député-Maire pour la mise en œuvre de cette procédure de modification du PLU de la Ville, notamment pour réaliser toute démarche en vue de la finalisation du projet, pour mettre en œuvre une évaluation environnementale, le cas échéant, pour arrêter les modalités de l'enquête publique à venir et mener le dossier à son terme.

RAPPORT 11 – INSTAURATION D'UNE PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX –PVR AU LIEU-DIT « LA CROIX NOIRE » AU HAMEAU DE GIGNY

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

α décide d'instaurer une PVR au lieu-dit « La Croix Noire » au hameau de GIGNY selon les modalités suivantes :

- les travaux d'aménagement de la voie et des réseaux sont estimés, maîtrise d'œuvre et acquisitions foncières comprises, à 116 000 € HT, la TVA étant récupérée par la Commune,
- la surface des terrains privatifs concernés par le calcul de péréquation est fixée à 10 935 m²,
- le coût de la participation due par mètre carré de terrain desservi ressort à 10,60 € TTC établi en euros constants à actualiser en fonction de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction,
- en l'absence de la convention visée à l'article L 332-11-2 du Code de l'Urbanisme, la participation sera acquittée en deux parts égales payables 6 mois et 12 mois après délivrance des autorisations de construire,
- en ce qui concerne les deux particuliers d'ores et déjà identifiés comme souhaitant valoriser leurs biens, deux conventions portant règlement anticipé de la PVR pourront être conclues conformément au cadre de convention joint en annexe qui prévoit un versement en une fraction unique dans un délai de 60 jours à signature,
- la Ville s'engage à réaliser les travaux nécessaires à la desserte par les réseaux dans un délai de 9 mois à compter de la signature de la convention et à parachever l'aménagement global dans un délai de 3 ans,
- les permis de construire pourront être délivrés dès le conventionnement et le paiement effectif des participations afférentes aux différentes parcelles à bâtir.

α autorise le Député-Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

RAPPORT 12 – CREATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE –ZAD- SUR LE SECTEUR DES BRUOTTÉES – COMMUNES DE VIGNOLES ET BEAUNE

(rapporteur : M. BECQUET)

« Il s'agit là d'un dossier important », souligne le Député-Maire.

M. BECQUET poursuit en relevant que c'est un secteur de la Ville qui va beaucoup bouger. Il en profite par ailleurs pour faire un point sur les travaux de réalisation de la voie de contournement de BEAUNE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

α approuve le projet de création d'une ZAD sur le secteur des Bruottées proposé,

α demande sa création au Préfet,

α donne délégation du droit de préemption pour cette future ZAD à la Communauté d'Agglomération, aménageur de la ZAC.

RAPPORT 13 – PROJET URBAIN PARTENARIAL –PUP- LIEUDIT « LES POIRETS » ROUTE DE VIGNOLES A BEAUNE

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

☒ décide de conclure un Projet Urbain Partenarial -PUP- avec l'aménageur d'une unité foncière sise au lieudit « Les Poirets » route de Vignoles selon les modalités suivantes :

- les travaux d'extension du réseau de collecte des eaux usées sont estimés à 8 000 € TTC soit 6 667 € HT, la TVA étant récupérée par la Ville,
- la maîtrise d'œuvre en sera assurée gracieusement par les services municipaux,
- l'aménageur BFCI ou toute personne physique ou morale qui s'y substituerait convient de prendre en charge l'intégralité de la dépense HT relative aux extensions du réseau,
- la Ville s'engage à réaliser les travaux nécessaires à la desserte de la parcelle dans un délai de 9 mois à compter de la signature de la convention régissant le PUP,
- les permis de construire pourront être délivrés dès le conventionnement et le paiement effectif de la participation due par l'aménageur.

☒ autorise le Député-Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

RAPPORT 14 – AERODROME BEAUNE/CHALLENGES – ATTRIBUTION D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE A M. MINOT - REDEVANCE

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

☒ décide de fixer à 3,60 € le m² le montant de la redevance d'occupation temporaire pour la construction future d'un hangar à structure démontable et usage aéronautique, sur la plateforme de l'aérodrome de BEAUNE-CHALLENGES par M. MINOT,

☒ décide que cette redevance, d'un montant total de 568,80 €/an sera révisable en fonction de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction à la date anniversaire de la délivrance de l'Autorisation d'Occupation Temporaire.

RAPPORT 15 – ZAC PORTE DE BEAUNE – CESSION DE TERRAINS

(rapporteur : M. CHAMPION)

M. ANDRE, rappelle qu'il a été parmi les tout premiers à s'installer sur cette zone. A cette époque, il se sentait un peu seul. Depuis, les entreprises ont « poussé comme des champignons », alors même que le contexte économique n'était guère favorable.

A l'instar du Député-Maire, qui précise pour sa part que les travaux de la fibre optique pour rejoindre Vente-Privée.com vont débuter fin mars, M. ANDRE parle de miracle économique.

M. CHAMPION souligne pour sa part que la zone a été ouverte à l'urbanisme il y a 2 ans et fait le point sur les travaux d'ADP Courtage qui construit un deuxième bâtiment dont la livraison est prévue pour juillet. Il fait également savoir que l'entreprise DEVEVEY est demanderesse de surface supplémentaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

☒ autorise la cession de terrains ZAC Porte de BEAUNE au profit des sociétés suivantes aux conditions énoncées dans le rapport et reprises dans les délibérations,

- Tonnellerie TARANSAUD, pour l'acquisition d'une surface complémentaire d'environ 6 000 m² à prendre sur la parcelle référencée section EK n° 156, au prix de 38 € HT/le m²,
- SCI LE CHAT, pour l'acquisition d'une parcelle d'environ 2 600 m² (lot n° 28) afin de répondre aux besoins de développement de son locataire la société ESPACE COPIEUR, au prix de 38 € HT/le m²,
- Société BONNEVILLE Médical Service, pour l'acquisition du lot n° 9 d'environ 3 031 m², au prix de 38 € HT/le m²,
- Société SCI DU MURGELOT, pour l'acquisition du lot n°30 de 6 000 m² environ, au prix 38 € HT le m², après négociation,
- Société STRUCTURAL, pour l'acquisition d'une parcelle contiguë à leur parcelle (lot 33) d'environ 4 000 m² (lot n° 19), au prix de 50 € HT/le m²

☒ fixe la durée de validité de l'offre à 12 mois à compter de la date de la présente décision,

☒ autorise le Député-Maire à signer les compromis et les actes de vente à intervenir,

☒ autorise les dépôts des permis de construire avant que les transferts de propriété ne soient effectifs,

☒ autorise l'acquéreur du lot n°30 à faire valoir un droit de préférence sur les deux parcelles contiguës au sud pour une durée de 24 mois afin, le cas échéant, de permettre l'extension de ses activités.

RAPPORT 16 – CREATION DU BUDGET ANNEXE Z.A. AERODROME DE CHALLANGES

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un Budget annexe ZA Aéroport de CHALLANGES et vote le budget primitif 2014 y afférent.

RAPPORT 17 – DECISION MODIFICATIVE – CLOTURE DE L'EXERCICE 2013

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, par 30 voix pour et 4 abstentions, autorise le Député-Maire à faire procéder à la régularisation d'opérations comptables décrites dans la délibération.

RAPPORT 18 – REVISION DES AP/CP

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la révision des AP/CP, selon les conditions suivantes :

Intitulé de l'AP	Article budgétaire	AP	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016
Accueil Porte Marie de Bourgogne	2313	714 000 €	0 €	354 000 €	174 000 €	186 000 €

L'ordre du jour étant épuisé la séance du Conseil est levée à 20 h 30, non sans que le Député-Maire souligne qu'il a une pensée émue pour ceux qui ne seront bientôt plus là.

Emeric MICHELLON

Secrétaire de Séance